

Assurance Qualité Dans L'enseignement Supérieur En Algérie : Tendances Et Pratiques

Quality Assurance In Higher Education In Algeria: Trends And Practices

Dr. KOURAICHE Nassira¹

Laboratoire mondialisation et ses retombées sur les économies des pays nord-africains, Université de Chlef.

Algérie

n.kouraiiche@univ-chlef.dz

Reçu: 14/02/2019

Accepté: 08/06/2019

Résumé :

L'introduction de l'assurance qualité (AQ) dans le secteur de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique en Algérie est très récente. La première structure chargée de l'implémentation du système de garantie de la qualité dans les E.E.S fut créée en 2010.

La présente étude en dresse les démarches parcourues aux fins d'apprécier le niveau de la mise en œuvre de ce dispositif. Elle montre qu'un nombre important de mesures a été pris entre autres les cellules d'assurance qualité (CAQ), l'élaboration d'un référentiel national (RNAQES)... L'étude recommande le renforcement des actions de sensibilisation, le développement des outils et méthodes, la mobilisation des équipes pédagogiques, l'évaluation périodique et l'opérationnalisation des structures impliquées dans l'AQ pour fertiliser les pratiques de la qualité dans l'enseignement supérieur.

Mots clés: assurance qualité ; l'enseignement supérieur ; la Commission d'Implémentation d'un système d'Assurance Qualité ; Cellules d'Assurance Qualité (CAQ) ; l'auto-évaluation

Jel Classification Codes: I23 , I21

Abstract:

The introduction of quality assurance (QA) in the field of higher education and scientific research in Algeria is very recent. The first structure responsible for the implementation of the quality assurance system was created in 2010. This study describes the steps taken to assess the level of implementation of this system. It shows that a significant number of measures have been taken among others the quality assurance cells (QAC), the development of a national reference (RNAQES)... The study recommends the reinforcement of awareness-raising actions, the development of tools and methods, the mobilization of teaching teams, the periodic evaluation and the operationalization of the structures involved in QA to fertilize quality practices in teaching. Superior. This study recommends sensibilization actions for the appropriation of the new reform, the tools and methods development, periodical evaluation and the operationalization of structures involved in the QA for introducing quality within the Congolese High and University Education.

Keywords : Quality Assurance; Higher Education; The Implementation Commission of a Quality Assurance System; Quality Assurance Units (QAC) ; self-assessment

Jel Classification Codes: I23, I21

¹ Auteur correspondant: **KOURAICHE Nassira**, Email: *n.kouraiiche@univ-chlef.dz*

Introduction

À l'heure actuelle, la démarche Assurance Qualité est devenue un enjeu capital pour les gouvernements et une priorité de la gouvernance universitaire (1). Les établissements d'enseignement supérieur à travers le monde ont lancé des politiques d'assurance qualité nécessaires en vue de répondre aux enjeux de la compétition internationale et d'harmoniser leurs structures de formation de l'enseignement supérieur et universitaire. L'Algérie ne manque pas de suivre ce mouvement. Quoique récente, la prise de conscience de la nécessité de l'implémentation de l'assurance qualité dans les établissements de l'enseignement supérieur se manifeste. Les premières initiatives ont été prises lors des deux réunions importantes qui se sont tenues en 2008 :

_ le colloque organisé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, en collaboration avec la banque mondiale, les 1er et 2 juin 2008 à Alger, et auquel ont participé tous les chefs d'établissements du supérieur, accompagnés des enseignants désignés pour assister les chefs d'établissement à la mise en place et à la promotion des dispositifs d'assurance qualité, les chercheurs de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique), de l'UNESCO et des responsables de systèmes d'assurance qualité dans le monde arabe. La question débattue lors de ce colloque était la suivante : Comment doit-on procéder pour réussir la mise en place d'un Système Assurance-Qualité au niveau des établissements d'enseignement supérieur en Algérie ?

_ et la réunion tenue les 03 et 04 juin 2008 et qui a regroupé les responsables du MESRS, des Universitaires nationaux et des experts internationaux en assurance-qualité. L'objectif de cette réunion était de sortir avec « une feuille de route » indispensable à la mise en place d'un système assurance – qualité dans l'enseignement supérieur en Algérie.

Suite à ces travaux quelques actions ont été prises par le MESRS pour instaurer un système d'assurance qualité dans les établissements universitaires en Algérie, l'assurance qualité est désormais une conception à promouvoir et à mettre en œuvre.

La question que nous souhaitons aborder dans cet article est celle des pratiques actuelles associées à l'assurance qualité en Algérie afin d'instaurer un système d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur et l'identification de certains objets de préoccupation qui s'y rapportent. En effet, l'assurance qualité et l'accréditation apparaissent comme des éléments essentiels pour relever les défis se rapportant aux cadres juridiques, à la gouvernance, au financement, aux qualifications du corps enseignant et aux capacités de recherche.

Le présent article est articulé autour de trois parties. La première synthétise une revue de la littérature relative à la qualité et assurance qualité dans l'enseignement supérieur. La seconde donnera un aperçu général sur l'enseignement supérieur algérien. La troisième est consacrée à une description analytique des pratiques associées à

l'assurance qualité en Algérie et l'identification de certains objets de préoccupation qui s'y rapportent.

1. Qualité et assurance-qualité dans l'enseignement supérieur :

1-1. La qualité de l'enseignement supérieur :

La littérature contient de nombreuses définitions différentes de la qualité dans l'enseignement supérieur. Selon les cas, la qualité est définie comme adéquation aux objectifs (fitness for purpose), adéquation des objectifs (fitness of purpose), excellence, seuil ou référence minimale, amélioration continue, rapport qualité/prix, etc.

Cependant, certains auteurs suggèrent que l'adéquation aux objectifs (fitness for purpose) et la transformation semblent être les deux définitions les plus appropriées de la qualité. C'est à dire que « la qualité de l'enseignement supérieur » dans un établissement donné se manifeste par la réalisation des objectifs fixés au départ par cet établissement.

Selon l'Institut international de planification de l'éducation, il s'agit d'une procédure utilisée pour établir la confiance des parties prenantes à savoir que l'offre (moyens, procédures, résultats) réponde aux attentes et aux exigences minimales (2).

Dans le glossaire du CEPES Lazăr Vlăsceanu, Laura Grünberg et Dan Pârlea définissent la qualité en présentant sa nature complexe et multidimensionnelle (3):

« La qualité dans l'enseignement supérieur est un concept multidimensionnel, multi-niveaux et dynamique un concept multidimensionnel, multi-niveaux et dynamique qui concerne la mise en contexte du modèle éducatif, de la mission institutionnelle et des objectifs, ainsi que les normes spécifiques pour un système, institution, programme ou discipline donné ». La qualité peut donc avoir différents sens:

- (i) la compréhension des divers intérêts des différentes composantes ou parties prenantes de l'enseignement supérieur (exigences de qualité définies par l'étudiant / la discipline universitaire / le marché du travail / la société / le gouvernement)
- (ii) ses références: intrants, processus, produits, missions, objectifs, etc ;
- (iii) les attributs ou caractéristiques du monde académique qui méritent d'être évalués;
- (iv) et la période historique dans le développement de l'enseignement supérieur.

1-2. Qu'est-ce que l'assurance qualité ?

L'assurance qualité est née dans l'industrie et s'est généralisée au monde des services marchands et non marchands. Elle est utilisée en enseignement supérieur depuis les années 1990, dans la foulée du Total Quality Management.

Dans l'enseignement supérieur, « L'expression « assurance – qualité » vise les stratégies, les attitudes, les actions et les procédures nécessaires pour garantir un maintien et une amélioration de la qualité »(4).

Un « système d'assurance qualité est un moyen mis en place par l'institution pour se confirmer à elle-même et confirmer à d'autres que les conditions ont été mises en place afin que les étudiants atteignent les standards que l'institution s'étaient fixés»(5).

Dans le glossaire du CEPES Vlăsceanu, Grünberg et Pârlea ont défini l'assurance qualité comme « un processus d'évaluation continue (évaluation, suivi, assurance et maintien de la qualité, amélioration) de la qualité de l'enseignement supérieur, des établissements (organismes de formation) et des filières de formation. En tant que mécanisme de régulation, l'assurance qualité vise la responsabilité et l'amélioration, en fournissant des informations et des jugements (et non pas des classements) à travers un processus convenu, cohérent, et des critères clairement définis » (6).

En Algérie, l'instruction N°01 de 27 janvier 2008 du Chef du Gouvernement définit l'assurance qualité comme étant « l'ensemble des moyens par lesquels un établissement peut garantir avec confiance et certitude que les normes et la qualité de l'enseignement qu'il dispense soient maintenus et améliorés. Les mécanismes internes et transparents d'assurance de la qualité doivent être conçus et mis en œuvre pour chaque fonction de l'université. L'assurance de la qualité est basée sur le processus d'évaluation, il n'implique pas seulement les enseignants, mais aussi les étudiants, les chercheurs, le personnel administratif et les employeurs. Le mécanisme d'évaluation de la qualité repose sur une autoévaluation et sur un examen par les pairs » (7).

Ainsi, l'assurance qualité représente la mise en pratique d'un ensemble d'actions préétablies et systémiques, pour conférer la confiance que le produit ou le service satisfera les exigences des utilisateurs. Ces exigences doivent correspondre à leur besoins exprimés. Les bénéficiaires des services de l'enseignement supérieur sont multiples : les étudiants, les enseignants, les organismes qui demandent la formation, le ministère, les entreprises économiques et autres.

1-3. Types d'AQ :

L'assurance de la qualité représente aujourd'hui la seule façon d'inscrire l'enseignement supérieur et la recherche scientifique dans le temps et dans l'espace mondial. Elle permet d'une part de créer une université de rang mondial qui se place au cœur de l'écosystème de l'innovation et, d'autre part, d'assurer le rayonnement scientifique international de l'université et du pays (8). Toutefois, pour ce faire, la qualité doit se rattacher au contrôle et à l'évaluation sur la base de critères objectifs, à la fois scientifiques et pédagogiques.

On distingue généralement deux types l'AQ interne (AQI) d'avec l'AQ externe (AQE). Ces deux types sont complémentaires et visent globalement l'établissement au sein de l'institution de la culture de la qualité.

L'AQ interne (AQI) concerne les politiques et les mécanismes que chaque programme ou institution adopte pour s'assurer qu'il/elle remplit ses propres objectifs et respecte les normes de l'enseignement supérieur en général, ou d'une profession ou discipline en particulier. Cette assurance qualité est sous la responsabilité de l'institution elle-même qui peut se doter de moyens d'évaluation et de contrôle (9).

Quant à l'AQ externe (AQE) se réfère aux actions d'un organisme externe, généralement une agence d'assurance qualité, qui évalue le fonctionnement ou les programmes d'une institution, afin de déterminer si elle est en conformité avec les normes reconnues. Les étapes de la procédure d'assurance qualité sont (10) :

- une auto-évaluation ;
- une évaluation par des experts ;
- prise de décision et rapport public.

Les fonctions de l'AQE peuvent être assumées soit par des autorités gouvernementales ou non gouvernementales et souvent les deux à la fois. Il existe quatre principaux types de statut légal pour une structure :

- organisme d'Etat ou unité intégrée dans une administration d'État, comme le ministère de l'enseignement supérieur, par exemple ;
- organisme paraétatique ou organisme public indépendant ;
-
- organisme appartenant à des établissements d'enseignement supérieur ;
- organisme appartenant à des groupes privés.

Une auto-évaluation interne et un examen externe par des experts indépendants, spécialisés internationaux si possible, dans la transparence, sont essentiels pour améliorer la qualité.

Les mécanismes d'évaluation tant internes qu'externes permettent d'identifier les forces et les faiblesses des systèmes d'enseignement supérieur. Ils se basent sur des référentiels qualités adaptées aux réalités de l'enseignement supérieur tel que le modèle EFQM de l'European Foundation for Quality Management.

2. Présentation de l'enseignement supérieur algérien :

2-1. Aperçu général :

Il convient avant tout de rappeler que l'enseignement est l'un des principaux piliers de la stratégie de développement de l'Algérie en qualité de facteur déterminant de l'amélioration de l'emploi, de la compétitivité et de l'édification d'une société du savoir. A cet effet, la politique de l'Etat dans ce domaine s'est caractérisée par un accroissement rapide du nombre des institutions universitaires (universités, écoles).

D'ailleurs, leur nombre qui n'a pas dépassé trois (3) établissements (l'université d'Alger avec ses deux annexes : Constantine et Oran), en 1962 a atteint 92 établissements (universités, centres universitaires et grandes écoles) en 2012, et il s'est élevé à 106 établissements en 2018 : cinquante (50) universités, treize (13) centres universitaires, vingt (20) écoles nationales supérieures, onze (11) écoles normales supérieures, dix (10) écoles préparatoires, deux (2) annexes d'universités.

L'ensemble du réseau, réparti à travers les quarante-huit wilayas, regroupe également environ 1580 laboratoires de recherche scientifique. Cet ensemble d'établissements a enregistré, au titre de l'année universitaire 2018-2019, l'inscription, dans les différents cycles de formation supérieure, de près de 1 730 000 étudiants dont 276 391 nouveaux bacheliers, encadrés par plus de 66 000 enseignants permanents dont plus de 8 500 de rang magistral (professeurs et maîtres de conférences de classe A).

Cette forte croissance est une véritable chance pour l'Algérie, mais constitue en même temps un important défi : accueillir les flux prévus et de leur donner une formation qui réponde aux besoins et aux ambitions de la société, c'est à dire une formation leur permettant d'être les acteurs de la construction de l'économie du savoir.

Les ressources publiques constituent la principale source de financement de l'enseignement supérieur. La gratuité de l'enseignement supérieur et la politique des œuvres universitaires de notre pays demeurent une exception rare dans le nouveau système mondial de l'enseignement supérieur dominé par une gestion marchande qui obéit aux diktats de l'économie néolibérale et à la dictature du marché. La bourse est octroyée à l'écrasante majorité des étudiants, l'hébergement en cité universitaire atteint 52% de l'effectif étudiant, et le transport universitaire sont des caractéristiques spécifiques du système universitaire algérien.

2-2. L'évolution historique :

L'évolution de l'institution universitaire algérienne, dans son organisation et ses curricula, a connu quatre étapes essentielles depuis l'indépendance (11) :

- **La première étape :** cette étape a consisté à jeter les bases de l'université nationale. En effet, dès son indépendance en 1962, l'Algérie a apporté des aménagements dans la gestion et le recrutement pour commencer à adapter l'enseignement supérieur au contexte de souveraineté nationale. Des instituts de technologie, rattachés à différents ministères, sont ouverts dès 1969, pour répondre à la demande pressante en cadres et en techniciens. Ce n'est qu'une décennie après l'indépendance que l'université algérienne procédera à une profonde mutation.
- **La deuxième étape :** correspond à la mise en œuvre de la première réforme du système d'enseignement supérieur de 1971, appuyée et corrigée par la mise en place de la carte universitaire de 1982, actualisée en 1984.

L'université véritablement algérienne apparaît avec la création, en 1970, du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS) et du lancement de l'importante réforme de l'enseignement supérieur de 1971. Cette refonte avait pour but "la mobilisation de l'ensemble du potentiel de l'université pour la formation d'hommes utiles au développement. Il ne s'agissait pas de "se limiter à la seule formation des cadres classiquement formés à l'université, mais de répondre à toutes les demandes sectorielles" formulées par les secteurs utilisateurs. Le but de la réforme de 1971 était ainsi d'opérer un changement profond dans les fondements mêmes de l'ancien système de formation, de créer une université authentiquement algérienne, intégrée dans le processus de développement de façon à permettre la mise en œuvre de 'adéquation formation-emploi. Une refonte totale des programmes de formation a ainsi été proposée, dont la principale caractéristique réside dans les éléments suivants : diversification, spécialisation et professionnalisation. L'objectif recherché était l'orientation plus poussée vers l'enseignement scientifique et technique. Cela s'est traduit entre autres par l'organisation de nouveaux cursus et l'apparition de nouveaux diplômes : la licence, le D.E.S (diplôme d'enseignement supérieur) et le diplôme d'ingénieur. C'est à partir de 1980 qu'un certain nombre d'amendements allaient être apportés progressivement à la réforme de 1971, comme la restructuration des universités en facultés et en instituts, la mise en place d'un système d'orientation des bacheliers à l'entrée de l'université et la mise en place des formations de courte durée.

- **La troisième étape : Correspondant** à la période de la consolidation et de la rationalisation du système en conformité avec les bouleversements de la société et de l'économie algérienne. Elle est amorcée par la promulgation de la loi n°99-05 du 04 avril 1999 portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur. Elle ouvre ainsi d'importantes perspectives de développement aux plans démographique et infrastructurel.

- **La quatrième étape :** est celle de la mise en place du système LMD. L'année 2004-2005 a connu la mise en place d'un nouveau système dans l'offre de formation. C'est un système qui se base sur les grands principes suivants:

- Formation en trois grades: Licence (Bac + 3), Master (Bac +5) et Doctorat (Bac+ 8) ;
- Mobilité et flexibilité;
- Semestrialisation et découpage en crédits capitalisables ;
- Formation organisée en grands domaines avec des parcours-types.

Le choix de L'instauration du système LMD se justifie par la volonté d'une rénovation en profondeur des enseignements supérieurs, d'introduction de pratiques pédagogiques nouvelles et de la maximisation des opportunités et de l'ouverture à l'internationale. En effet, il s'agit de répondre aux enjeux ci-après (12) :

- Mettre aux normes internationales le système d'enseignement algérien;
- Rendre compétitif sur le marché du travail, les diplômés tant au niveau national qu'international.

L'objectif de la réforme LMD est l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur, le rapprochement université- entreprise, la valorisation des diplômes et surtout l'employabilité. C'est une réforme structurelle qui vise à moderniser, assurer la flexibilité de la formation et la diversification des parcours dans les créneaux porteurs, améliorer la qualité dans les universités, faciliter la comparabilité internationale, favoriser la mobilité des étudiants et surtout augmenter l'employabilité des diplômés.

Ce survol historique de l'enseignement universitaire met en relief l'expansion croissante dont témoignent la massification des établissements universitaires et la diversification de la population étudiante.

3. Les pratiques menées pour l'Implémentation de l'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur en Algérie :

L'analyse de la démarche de la mise en place du système assurance qualité de l'enseignement supérieur en Algérie fait ressortir les pratiques suivantes :

- la création en 2010 de La Commission pour l'Implémentation de l'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur (CIAQES) dont l'objectif est la mise en œuvre de l'A.Q au niveau des établissements d'enseignement supérieur.
- L'installation des cellules de contrôle de qualité (CAQ) au niveau des établissements d'enseignement supérieur.
- La désignation des Responsables de Qualité (RAQ) qui supervisent les activités des cellules dans le management de la qualité.
- l'adoption du Référentiel National (RNAQES) en 2016.
- le lancement de l'autoévaluation.

3-1. La création de la Commission pour l'Implémentation de l'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur (CIAQES) :

La Commission d'Implémentation d'un système d'Assurance Qualité dans les Etablissements d'Enseignement Supérieur (CIAQES) est une société savante rattachée au secrétariat général du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Elle est officiellement instituée par l'arrêté ministériel n° 167 du 31 mai 2010. Elle fut chargée de réfléchir sur le système d'assurance qualité, son élaboration et son implémentation. Sa feuille de route comportait un ensemble d'actions qui devrait doter le secteur de l'enseignement supérieur d'un système d'assurance qualité.

3-1-1. Missions et objectifs :

La CIAQES a pour objectif de favoriser le développement des pratiques d'assurance qualité dans les établissements d'enseignement supérieur, de les suivre et de les dynamiser en travaillant prioritairement sur l'évaluation interne, afin d'améliorer la gouvernance de ces établissements dans un contexte marqué par une harmonisation et une évolution internationales des systèmes d'enseignement supérieur. En effet, il s'agit de (13) :

- favoriser la mise en place d'équipes chargées de l'Assurance Qualité dans les établissements universitaires (RAQ) ;
- Assurer une formation spécifique aux RAQ ;
- l'organisation des rencontres scientifiques (journées d'études, séminaires et colloques nationaux et internationaux) dédiées à la gouvernance et à la qualité dans le supérieur ;
- le renforcement, la promotion et le suivi des démarches pratiques de l'assurance qualité dans les institutions de l'enseignement supérieur ;
- mettre en place une démarche d'évaluation interne dans les établissements universitaires, en se focalisant sur un programme d'études et en s'adossant sur un noyau d'établissements universitaires représentatif et sur les missions essentielles de l'université à savoir la formation, la recherche, le service à la société et le développement socio-économique ;
- examiner, dans une démarche d'évaluation interne, les dysfonctionnements par rapport au référentiel arrêté ;
- prendre des mesures d'amélioration ;
- la construction des référentiels et la conception des outils et méthodes pour la création des agences d'accréditation.

3-1-2. Le rôle de la CIAQES dans l'implémentation de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur

Dans son travail, la CIAQES s'est appuyée sur les lignes directrices édictées par le processus de Bologne et, donc, sur les expériences menées en Europe en matière de mise en place de systèmes d'assurance qualité de l'enseignement supérieur.

L'examen du bilan des travaux effectués par la CIAQES depuis sa création fait ressortir les efforts déployés pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés, et met preuve du rôle déterminant qu'elle a joué dans l'implémentation de l'Assurance Qualité dans l'ES. En effet, la CIAQES a entamé son travail par la structuration des cellules d'assurance qualité (CAQ) dans chaque établissement universitaire et de recherche scientifique. Elle a organisé depuis sa création jusqu'à maintenant diverses réunions, colloques, séminaires et ateliers dans de nombreux établissements universitaires portant sur la thématique pour l'essaimage de la culture qualité au niveau des EES, comme elle a assuré des formations spécifiques aux responsables d'assurance qualité RAQ .

La CIAQES a également pu concevoir et élaboré le premier référentiel National de l'Assurance Qualité dans l'ES(RNAQES) avec le concours des RAQ.

Ainsi, la CIAQES joue le rôle d'une instance d'assurance qualité interne. Elle soutient les EES en mettant en œuvre les bonnes pratiques d'assurance qualité, en les orientant dans l'application des références et lignes directrices en matière d'enseignement supérieur, à développer des mécanismes d'assurance qualité interne adéquats qui

correspondent aux bonnes pratiques internationales, et en les aidant à évaluer leur propre qualité par le biais de processus d'autoévaluation.

Actuellement, la CIAQES œuvre avec les parties prenantes à la mise en place d'une agence d'assurance qualité et d'accréditation (organe de certification). L'agence sera chargée à accomplir un certain nombre de missions entre autres (14) :

- garantir et travailler à la promotion de la liberté académique, le développement de la recherche scientifique, une formation conforme aux normes internationales ;
- former des ressources humaines pour les besoins socio-économiques, l'adaptation aux mutations économiques et le transfert des connaissances et de la technologie pour le développement et la compétitivité internationale ;
- améliorer l'efficacité et l'efficience des établissements d'enseignement supérieur (EES) et de la recherche scientifique ;
- maximiser la contribution du système d'ES dans l'amélioration de la qualité du capital humain national et de sa capacité d'innovation.

3-2. La création des Cellules d'Assurance Qualité (CAQ) :

Construire un système d'assurance qualité suppose la mise en place de structures et de procédures au sein de l'université (15). Parmi les structures figurent les cellules d'assurance qualité (CAQ) comme le noyau du système d'AQ dans le secteur de l'enseignement supérieur algérien. 108 CAQ ont été créées, soit dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur.

La CAQ est une structure rattachée au chef d'établissement et est dotée d'un secrétariat permanent. Elle est composée de membres, représentant l'ensemble des composantes et structures pédagogiques et administratives de l'établissement, choisis pour leurs profil, disponibilité et engagement. Parmi les membres de la cellule, le chef d'établissement désigné le « Responsable Assurance Qualité » RAQ.

La cellule établit son règlement intérieur et un programme d'actions annuel. Elle se réunit une fois par trimestre en session ordinaire. Elle peut se réunir autant de fois que nécessaire, en session extraordinaire, à la demande du RAQ, ou à la demande des deux tiers de ses membres, quand les circonstances l'exigent.

La CAQ est chargée de piloter les actions visant à améliorer la qualité. Ses actions touchent les différents domaines d'activité : gouvernance, pédagogie, recherche, vie à l'université, gestion des infrastructures, coopération, et relation avec le monde socioprofessionnel.

3-3.la désignation des Responsables Assurances Qualité (RAQ) :

Dès son installation, la CIAQES a procédé à la désignation au niveau de chaque établissement des Responsables Assurance Qualité (RAQ). La désignation des R.A.Q a été faite selon les critères ci-après définis dans le circulaire n° 138/S.G/2011 du 13/02/2011:

- motivation et adhésion au projet de l'A.Q ;
- rigueur administrative et esprit d'initiative ;
- esprit de synthèse et d'analyse ;
- compétences en rédaction de rapports ;
- convivialité, disponibilité et écoute des autres ;
- capacité à susciter l'implication et l'adhésion des autres collègues ;
- souplesse et esprit de communication.

L'étape suivante a consisté en la formation des RAQ. Le programme de formation proposé, discuté et arrêté en conférences régionales a débuté au mois d'avril 2012. Il est réparti en cinq modules : Généralités sur la qualité ; Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur ; Eléments constitutifs d'un référentiel de qualité et rapport d'autoévaluation ; Evaluation de la qualité des enseignements dans les établissements universitaires ; Compétences complémentaires.

3-4. L'adoption du Référentiel National pour l'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur (RNAQES) :

Le Référentiel National pour l'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur(RNAQES) est un document qui porte l'ensemble d'objectifs et/ou valeurs que l'institution se donne dans le cadre de ses missions pour répondre aux attentes de ses parties prenantes (usagers, personnels et partenaires principalement) (16).

Le Référentiel National d'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur (RNAQES) en Algérie a été élaboré en 2014 par les RAQ encadrés par les membres de la CIAQES pour servir d'outil fondamental pour l'évaluation de la qualité au niveau des EES. Sa vulgarisation et son appropriation ont été faite durant l'année 2015 et il a été adopté le 08 octobre 2016 par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique lors du séminaire national intitulé : "L'université algérienne à l'heure de la qualité". Le RNAQES est inspiré d'une référence similaire issue d'un « projet euro-méditerranéen ».

Le RNAQES est structuré en sept (07) domaines qui sont : formation (F), recherche (R), gouvernance (G), vie à l'université (V), infrastructure (I), coopération internationale (C) et relation avec l'environnement socioéconomique(S). Les domaines sont déclinés en 31 champs d'activité qui définissent les principaux sujets sur lesquels va porter l'évaluation. Le champ est assorti de plusieurs références. Celles-ci expriment des actions dont l'évaluation estimera le niveau de réalisation. Pour ce faire, chaque

référence est accompagnée d'éléments d'interprétation. Ceux-ci, d'une part, explicitent et détaillent le contenu de la référence et d'autre part, l'appréciation par les évaluateurs de la réalisation de la référence. Le tableau n 1 ci-dessous illustre les composantes du (RNAQES)

Tableau N°1: Composition du Référentiel National (RNAQES)

Domaines		Champs	Références	Critères	Preuves
1	Formation (F)	7	23	49	108
2	Recherche (R)	3	17	32	55
3	Gouvernance(G)	5	27	53	181
4	Vie à l'université(V)	4	14	25	71
5	Infrastructure(I)	5	17	19	38
6	Coopération Internationale (C)	3	11	19	40
7	Relation avec l'environnement socioéconomique(S)	4	14	22	70
Total		31	123	219	563

Source : CIAQES , le RNAQS ,MESRS ,p08. <http://www.ciaqes-mesrs.dz/documentation/RNAQES%20R%C3%A9d%20Ar-Fr%202%20sans%20photos.pdf>

Le référentiel comme indiqué ci- dessus rassemble et décline un certain nombre de recommandations susceptibles d'aider les établissements de l'enseignement supérieur à mettre en place leurs propres Ce référentiel doit permettre à la fois l'appréciation des activités et des résultats, et l'analyse des procédures et mécanismes d'amélioration continue. L'objectif est donc d'aider les établissements dans leur démarche d'amélioration continue, et d'informer au mieux les parties prenantes.

3-5. Le lancement de l'opération de l'autoévaluation

Au sein des établissements de l'enseignement supérieur l'autoévaluation et les audits universitaires sont les formes les plus courantes de procédures d'assurance qualité. Ils sont considérés comme des outils importants .qui aident les établissements à identifier leurs propres forces et faiblesses. « L'évaluation interne consiste pour un établissement d'enseignement supérieur à décrire, analyser et apprécier son fonctionnement, ses activités et ses résultats, dans un processus d'amélioration constante » (17).

. L'auto-évaluation consiste à comparer les références du RNAQES (ensemble d'objectifs et de valeurs définissant un état idéal fixé aux pratiques effectives de l'établissement, et ce, pour chacune des activités considérée (domaines et champs). La satisfaction d'une référence exige souvent la mise en œuvre de plusieurs actions (critères). Aussi, c'est en évaluant ses critères qu'on apprécie le niveau de concrétisation d'une référence. La matérialisation d'un critère peut être étayée par plusieurs éléments ou preuves. Par conséquent, c'est sur ces dernières que les évaluateurs devront porter leur attention en définitive (18). En Algérie, l'introduction de l'opération de l'autoévaluation est très importante pour l'implémentation de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur. Elle est « un impératif pour gagner le pari de la qualité aux plans interne et externe à la lumière de la mondialisation dont la maîtrise requiert un outil de veille qualité » (19). Elle a été lancée officiellement le 15 janvier 2017 pour une période de 6 mois, par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, à partir de l'université d'Alger I doyenne des universités algériennes. Elle constitue un test sur le niveau d'implémentation de l'assurance qualité dans le secteur. Au fait, il s'agit pour la CIAQES, dans une approche méthodologique d'appropriation, de familiariser la communauté universitaire avec (19) :

- l'évaluation en tant qu'activité permanente et régulière dans un cadre d'amélioration continue ;
- l'application des normes de qualité par l'utilisation du référentiel national, RNAQES ;
- le pilotage des processus et la nécessaire coordination des travaux de collectes, de traitement des données et d'analyse ;
- la diffusion de la culture qualité dans toutes les activités de la communauté universitaire.

Pour sa mise en œuvre, la CIAQES a procédé à la prise de deux mesures : l'élaboration d'un guide et la formations des RAQ pour son utilisation.

3-5-1. Le guide de l'auto-évaluation :

Le guide est un document nécessaire à l'autoévaluation. Il décrit les étapes successives de l'opération d'auto-évaluation. Il s'appuie sur le référentiel national (RNAQES) de sorte à favoriser sa vulgarisation, son appropriation et son utilisation et, partant, son amélioration découlant de la pratique des institutions universitaires pour lesquelles il est destiné. Dans ce sens, le guide est conçu, aussi, de sorte à amener les utilisateurs à contribuer à l'enrichissement du référentiel national (20). L'opération d'auto-évaluation est menée par un comité ad hoc que l'institution crée à cet effet. Le comité doit comprendre des représentants de l'ensemble des parties prenantes de l'établissement et des membres, voire tous les membres, de la cellule assurance qualité (CAQ). Dans ce sens, il doit comporter : des représentants de la haute direction, des enseignants, des administratifs et un (des) étudiant(s). Par ailleurs, il serait intéressant d'avoir dans le

comité des représentants : du conseil d'administration (CA), des enseignants associés et vacataires et des anciens étudiants.

3-5-2.La formation préparatoire à l'auto-évaluation :

L'autoévaluation nécessite des personnes hautement qualifiées, à cette fin la CIAQES a organisé les 7 et 8 décembre 2016 des séances de formation sous l'égide de la conférence régionale des universités du Centre , de l' Est et de l'Ouest au profit des RAQ qui, à leur tour devaient prendre en charge l'initiation des membres des CAQ et à la formation des responsables qui supervisent les activités des cellules dans le management de la qualité et à la sensibilisation du reste de la communauté universitaire" (21). Un riche programme comprenant huit conférences et articulé autour de trois thèmes centraux : l'implémentation de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur, le référentiel national et son appropriation et le processus d'auto-évaluation, a été présenté par des membres de la CIAQES et des RAQ chevronnés.

Chacune des huit présentations a été suivie par un atelier pratique. Les participants ont été invités à se projeter sur l'opération d'autoévaluation pour essayer d'anticiper les obstacles qui pourraient surgir durant le processus. Ces rencontres offraient par ailleurs l'occasion d'une revue générale à la veille du lancement de l'opération d'auto-évaluation des établissements universitaires.

Actuellement, l'autoévaluation est en train d'être généralisée à tous les établissements de l'enseignement supérieur. L'opération de généralisation permettra, de déterminer les points forts et les points faibles, ainsi que les opportunités offertes et les obstacles que rencontrent les établissements universitaires afin de permettre aux parties prenantes, notamment la tutelle, d'élaborer un plan d'action visant à traiter tous les dysfonctionnements, améliorer le niveau de l'enseignement universitaire et développer les programmes de formation". Aussi, cette démarche offrira à ces établissements "le moyen d'instaurer une évaluation périodique pour améliorer la qualité conformément aux standards internationaux qui prennent en compte les conditions de l'université algérienne et le contenu de sa référence nationale".

Bien qu'il soit trop tôt pour tirer une conclusion générale sur l'impact de l'assurance qualité sur la qualité des diplômés, et les résultats de recherches des établissements, la preuve fournit les établissements laisse penser que la procédure de l'autoévaluation est en train d'accroître la responsabilité des établissements et ils deviennent plus attentifs à l'amélioration de la qualité.

Conclusion :

L'objectif de l'enseignement supérieur en Algérie, actuellement, est de veiller à ce qu'un enseignement de qualité soit dispensé. L'enseignement supérieur doit répondre aux priorités du pays et tenir compte des spécificités du marché de l'emploi, et même de répondre aux exigences internationales en matière de qualifications, de compétences, de

savoirs et de savoir-faire en ce début du XXIème siècle. En d'autres termes, les sortants de l'université algérienne devront pouvoir satisfaire aux mêmes critères de certification que ceux exigés dans les universités les plus avancées. Cela implique la nécessité de la mise en place d'un système de formation et de recherche performant.

L'adoption de nouvelles lois relatives à l'enseignement supérieur et la création récente d'une structure chargée de l'implémentation du système de garantie de la qualité dans les établissements de l'enseignement supérieur (CIAQES) ou en cours d'une agence d'assurance qualité et d'accréditation (organe de certification) témoignent de la volonté politique de faire de cette question une priorité dans le pays.

En institutionnalisant la démarche qualité, l'Algérie introduit sans conteste une réforme majeure dans le management de son système d'enseignement national. Ce cadre juridique a permis la vulgarisation des concepts de Qualité et d'Assurance Qualité au niveau des établissements de l'enseignement supérieur au travers la structuration des cellules d'assurance qualité (CAQ), la désignation des responsables d'assurance qualité (RAQ), l'organisation des manifestations scientifiques (séminaires, colloques, journées d'études..), l'élaboration d'un référentiel national (RNAQES), et de passer à l'étape de l'auto-évaluation. Une première opération d'auto-évaluation a été lancée le mois de Janvier 2017 en vue de déterminer les points forts et les points faibles, ainsi que les opportunités offertes et les obstacles que rencontrent les établissements de l'enseignement supérieur.

Il ressort du travail que le concept de l'assurance qualité dans les établissements de l'enseignement supérieur en Algérie est encore récent et n'est pas véritablement mis en œuvre, il n'en est en tout cas qu'à ses balbutiements. C'est pourquoi il est recommandé le renforcement des actions de sensibilisation, le développement des outils et méthodes, la mobilisation des équipes pédagogiques, l'évaluation périodique et l'opérationnalisation des structures impliquées dans l'AQ pour fertiliser les pratiques de la qualité dans l'enseignement supérieur.

Références :

1. Déclaration de Bologne 1999, disponible sur : <http://www.education.gouv.fr/realisations/education/superieur/bologne.htm>, 1999.
2. Institut international de planification de l'éducation, « Faire des choix fondamentaux pour l'assurance qualité externe ». P17 .Disponible sur : www.iipe.unesco.org,
3. Vlăsceanu , L. Grunber, L et Parlea, D (2007).« Quality Assurance and Accreditation: A Glossary of Basic Terms and Definitions», UNESCO-CEPES, pp 70–73.
4. Woodhouse, D (1999). « Qualité et assurance-qualité' »,in *Qualité et internationalisation de l'enseignement supérieur*, OCDE, pp33-46. Disponible sur : http://ifgu.auf.org/media/document/Qualit%C3%A9_et_internationalisation_de_l'enseignement_sup%C3%A9rieur.pdf.
5. Ekong,D (1998) , « L'enseignement supérieur au XXIe siècle, vision et actions, conférence mondiale sur l'enseignement supérieur », Organisation des Nations Unies Pour L'Éducation , la Science et la Culture , Paris, 5-9 octobre 1998 ,p2. Disponible sur : <http://www.unesco.org/education/educprog/wche/principal/ket-f.html>.
6. Vlăsceanu, L et al (2007), « Quality Assurance and Accreditation: A Glossary of Basic Terms and Definitions», op cit , pp74-75.

7. Instruction N°01 de 27 janvier 2008 du Chef du Gouvernement. Disponible sur : <https://www.mesrs.dz/fr/assurance-qualite>.
8. Benhassine ,O. K(2015) . « L'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique en Tunisie Assurance de la qualité et normes éthiques », *liberté académique et charte universitaire en Tunisie et ailleurs*, p100. Disponible sur : https://www.researchgate.net/publication/315768925_L'Enseignement_Superieur_et_la_Recherche_Scientifique_en_Tunisie_Assurance_de_la_qualite_et_normes_ethique
9. Bouzid, N. Berrouche, Z (2012). « Assurance qualité dans l'enseignement supérieur », CIAQES,Alger, p 28. Disponible sur : <http://www.ciaques-mesrs.dz/COURS%20CIAOES/II-AO%20dans%20l'ES.pdf>.
10. Idem,p 33.
11. Ministère de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique(2012), «L'Enseignement Supérieur en Algérie, 50années au service du développement1962-2012»,p 23 .Disponible sur :<https://www.mesrs.dz/documents/12221/189730/50-fr.pdf>.
12. Ministère de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Direction Générale des Enseignements et de la Formation Supérieure, «L'enseignement supérieur en Algérie », 2016, pp15-16. Disponible sur : https://www.univ-ouargla.dz/MESRS/Lenseignement_sup%C3%A9rieur_EN_DZ.pdf.
13. Bouzid,N. Berrouche , Z (2012).« Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur », *op cit*, p 39.
14. Bakouche, S (2018) . « Enseignement supérieur: bientôt une Agence nationale d'assurance qualité », pdf, p7. Disponible sur : <http://www.aps.dz/algerie/79892-enseignement-superieur-bientot-une-agence-nationale-d-assurance-qualite>.
15. Boubakour ,F(2012). « Assurance Qualité Interne et Autoévaluation : des principes à la mise en œuvre »,4 ème session de formation des responsables d'assurance qualité des établissements d'enseignement supérieur, P5 . Disponible sur : [https://www.univsetif.dz/CAO/documentations/AO%20dans%20l'ES%20\(session%204%20Oum%20El%20Bouaghi%20Novembre%202012\).pdf](https://www.univsetif.dz/CAO/documentations/AO%20dans%20l'ES%20(session%204%20Oum%20El%20Bouaghi%20Novembre%202012).pdf).
16. Lerari,M.(2016) . « Les Référentiels », Conférence Régionale des Universités du Centre – CRUC, formation intensive des RAQ, 7 et 8 Décembre 2016 – ENSTP Alger, CIAQES,p11. Disponible sur :http://www.ciaques-mesrs.dz/documentation/02%20LERARI%20R%C3%A9f%C3%A9rentiels_Qualit%C3%A9.pdf .
17. Comité National d'évaluation (2005), « Guide de l'évaluation interne des établissements d'enseignement supérieur et de recherche », Ministère de l'Enseignement Supérieur (MES), Tunisie, p5 . Disponible sur : http://www.mesrst.tn/francais/divers/circulaire/circu2005/circu52/guide_evaluation_mai_2005.pdf.
18. Lerari,M.(2016) , « Implémentation de l'Assurance Qualité dans les Etablissements d'Enseignement Supérieur, Guide de l'auto-évaluation selon le Référentiel National (RNAQES), Alger, p3. Disponible sur : <http://www.ciaques-mesrs.dz/documentation/04%20LERARI%20Guide%20de%20l'auto-%C3%A9valuation.pdf>.
19. Enseignement supérieur: généraliser l'autoévaluation, "un impératif pour gagner le pari de la qualité" 15/01/2017 - <http://www.radioalgerie.dz/news/fr/article/20170115/100277.html>
20. CIAQES(2017).« Autoévaluation des Etablissements d' Enseignement Supérieur et e la Recherche Scientifique », Rapport intermédiaire, p 4. Disponible sur : http://www.cuniv-naama.dz/sites/default/files/bilan_etape_autoevaluation_2017_vf.pdf.
21. Lerari,M.(2016) . « Implémentation de l'Assurance Qualité dans les Etablissements d'Enseignement Supérieur, Guide de l'auto-évaluation selon le Référentiel National (RNAQES),op cit, p 3.
- 22 CIAQES(2017) , « Autoévaluation des Etablissements d' Enseignement Supérieur et e la Recherche Scientifique »,op cit, p 4.